

# L'EMPLOI AU MENU DU CLUB DRH DE RENAUD AVOCATS

Le cabinet Renaud Avocats a organisé son traditionnel club DRH le 19 mars dernier, à l'Hôtel Hilton de Lyon, pour lequel environ 75 DRH et dirigeants avaient répondu favorablement.

La première partie a été largement consacrée à l'exposé du projet de loi de transposition de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi. Ce projet reprend de façon plus ou moins fidèle les termes sur lesquels s'étaient accordés les partenaires sociaux, sur des thèmes aussi fondamentaux que les accords de maintien dans l'emploi, les accords de mobilité interne, l'aménagement des procédures de licenciements collectifs pour motif économique,



Gérard Vachet, Frédéric Renaud, Dorian Jarjat, Claire Buffin et Benjamin Renaud

les nouvelles règles en matière de conciliation prud'homale et de prescription...

En seconde partie, le professeur Gé-

rard Vachet et les avocats du cabinet ont exposé les dernières évolutions de la jurisprudence sociale sur des sujets aussi divers que les clauses de

mobilité, les ruptures conventionnelles ou encore la représentativité des organisations syndicales suite à des élections partielles.

## Quand la dictée numérique est facteur de productivité

La société Dicma est spécialisée dans les solutions de dictée numérique. Ainsi accompagne-t-elle ses clients dans le choix et le type de déploiement de leur système de dictée ; et dans l'intégration de ce nouvel outil à l'informatique existante. Parmi ses clients, le docteur Valérie Restoy, médecin expert à Lyon, apporte son témoignage.

### Quel genre de solution Dicma vous a-t-elle conseillé pour votre activité ?

J'ai un logiciel de reconnaissance vocale (Dragon) et un micro USB Philips. Mon métier consiste à entendre, pour le compte d'assurance, des victimes d'accident ou d'agression entraînant indemnisation ; et de rendre un rapport. Ce rapport, je le dicte devant ces personnes dans mon micro Speech Mike et le logiciel le convertit en fichier texte. Je n'ai ensuite qu'à le relire et faire de petites corrections. Mon logiciel se trouve sur mon ordinateur fixe pour les cas où les personnes viennent au cabinet et sur mon ordinateur portable pour les cas nécessitant un déplacement. Ce moyen de dictée permet donc d'établir le rapport devant la personne et d'éviter les malentendus.

### La transcription est-elle fiable ?

Moyennant un calibrage de 10 mn avant la toute première utilisation (lecture d'un texte

fourni par le logiciel), la transcription est quasi parfaite. D'autant qu'un dictionnaire « expert médical » mêlant droit et médecine est intégré au logiciel afin qu'il comprenne tout. Au final, il faut simplement s'habituer à ne pas dire « euh... » et à appuyer sur le bouton « pause » lorsque l'on tousse. Je peux parler à vitesse normale. Je mets en page en temps réel. L'expertise étant ma seule activité, j'utilise le dispositif toute la journée et j'en suis très satisfaite.

### Ce dispositif vous fait-il gagner en productivité ?

Si j'écrivais, je mettrais beaucoup plus longtemps, c'est sûr. Par rapport à une secrétaire, c'est équivalent. Mais le gain est justement dans le remplacement de la frappe traditionnelle. J'ai opté pour cette solution lorsque ma secrétaire est partie à la retraite. Je n'ai pas eu besoin de la remplacer et j'économise ainsi un salaire !



EXPERT EN SOLUTION DE DICTÉE NUMÉRIQUE



54, rue Sala - 69002 LYON • Tél. : 33 (0)4 78 140 900 • Fax : +33 (0)4 78 140 909

[www.dicma.fr](http://www.dicma.fr)